

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES « Acteurs PRAP »

PROGRAMME

Maintien des compétences afin que l'Acteur PRAP poursuive sa mission

Pré requis :
Être Acteurs PRAP



Encadrement :
Formation dispensée par un formateur PRAP, organisme de formation habilité par INRS pour la formation initiale et continue

Durée : 7 heures

Nombre de participants : entre 4 et 10 personnes

Contenu :

- Actualiser la connaissance des participants concernant la **Prévention des Risques** liés à l'**Activité Physique**
- Suite à la formation initiale, repérer les postes de travail, les éventuelles modifications apportées
- Le stage alterne des exposés et des échanges sur le poste de travail avec les stagiaires.